



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org

2nd degré
Lettre Hebdo

Consultez régulièrement le site du syndicat : <http://www.se-unsa974.org> les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

8ème lettre-hebdo 2017-2018 **Jeudi 5 octobre 2017** SE-UNSA 974

Bonjour,

Cette lettre est aussi disponible au format [PDF](#)
au **1/9/2017** : [grilles salaires temps complet](#) [temps partiel](#)
[Echelon/ Indice de traitement](#) [Heures Supplémentaires](#) [indemnités diverses](#)

Sommaire

- 1- Actualités
- 2- Calendriers
- 3- Au BO-JO
- 4-L'UNSA Éducation appelle à la grève le 10 octobre 2017
- 5- Enseignant du second degré, CPE, PsyEN et vous souhaitez changer d'académie ?
- 6 -Et vos conditions de travail, on en parle ?
- 7 -Gestion des enseignants : "Malgré un effort budgétaire, l'État n'a fait aucune réforme de structure"
- 8-Sport à l'école et JO 2024 : un "bon plan" ?
- 9-Dotation des collèges : une étude de France stratégie pointe des "écarts importants inexplicables"
- 10-Qualité de vie à l'école : des inégalités d'accès "criantes" à la restauration scolaire

1- Actualités

Ordonnances loi travail, Pétition - Non à des ordonnances déséquilibrées

Prétendre réguler les relations de travail en les déséquilibrant au profit des chefs d'entreprise, c'est oublier l'objectif de justice que doit viser la loi.

La pétition "**Non à des ordonnances déséquilibrées**" est en ligne dans le site de l'UNSA, [Signez et faites signer cette pétition.](#)

Mouvement: Détachement des personnels candidats à un poste dans l'enseignement français à l'étranger circulaire au BO ([MENH1718092N](#)) calendrier du 1er septembre au 31 mars 2018 saisie des vœux en ligne (attention calendrier différent suivant les types de recrutement)

2- Calendriers

Calendriers scolaires 2017-2020 : <http://www.se-unsa974.org/calendriers/scolaire/2017-2020.htm>

Calendrier prévisionnel des Commissions Paritaires A venir

3- Au BO-JO

BO n°33 du 5 octobre 2017 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=36956

Enseignements primaire et secondaire

Élections

Représentants des parents d'élèves aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement - année scolaire 2017-2018 - Complément note de service n° 2017-156 du 4-10-2017 (NOR [MENE1727809N](#))

4-L'UNSA Éducation appelle à la grève le 10 octobre 2017

Les signes envoyés aux agents publics en cette rentrée sont inacceptables : au gel du point d'indice et au retour du jour de carence, s'ajoutent les doutes sur la compensation de la hausse de la CSG et les incertitudes sur le respect du calendrier du protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations).

L'UNSA Éducation a décidé d'appeler à la grève le mardi 10 octobre 2017 dans le cadre d'un appel unitaire à l'action des 9 organisations syndicales de la Fonction publique.

Ce mardi 10 octobre est le jour prévu pour les discussions salariales pour les agents publics avec le ministère de l'action et des comptes publics.

L'UNSA Éducation sera mobilisée avec nos collègues pour exiger le respect des engagements du Président de la République sur la question du pouvoir d'achat.

[Lire le communiqué commun](#)

Rendez-vous le 10 octobre, Petit Marché à Saint-Denis, défilé vers la Préfecture

5- Enseignant du second degré, CPE, PsyEN et vous souhaitez changer d'académie ?

La note de service mobilité 2nd degré paraîtra au BO le 9 novembre.

[Le SE-Unsa met à votre disposition une brochure spéciale « Les muts : comment ça marche ? » et vous propose le suivi de votre dossier.](#)

Les élus du SE-Unsa vous accompagnent pour :

- calculer votre barème et rechercher la meilleure stratégie;
- vous aider à constituer votre dossier (rapprochement de conjoint, handicap...) et à saisir vos vœux sur I-prof;
- vous communiquer vos vœux et le barème retenu par l'administration lors des commissions.

Le SE-Unsa vous informera du résultat de votre mutation en mars 2018 et vous accompagnera dans votre nouvelle académie pour le mouvement intra.

6 -Et vos conditions de travail, on en parle ?

Salle de repos, temps de pause, médecine du travail, risques psycho-sociaux, on en parle pour tous les métiers... sauf pour les enseignants !

Ils ne seraient pas concernés ? C'est faux !

La santé des enseignants a fait l'objet de nombreux rapports : troubles de la voix, déséquilibres émotionnels, porosité des temps de travail et de loisirs, il y aurait beaucoup à dire.

Justement, le SE-Unsa mène l'enquête sur la vie quotidienne des enseignants.

En novembre 2017, les résultats de l'enquête seront publiés, et les enseignants de l'Unsa interpellent les collectivités territoriales et le ministère de l'éducation nationale à la fin de l'année pour obtenir des solutions concrètes.

Pour la première fois, un syndicat enseignant veut imposer dans le débat éducatif la question de la santé des enseignants, du bâti scolaire (une grande partie des collèges ont été construits dans les années 60 à 70) et du bien-être au travail.

C'est notre vision d'un syndicat utile !

Un syndicat au plus proche des collègues, se battant dans les CHSCT pour accompagner les collègues en souffrance, et faire connaître le registre santé/sécurité.

Prendre en compte les besoins des personnels et des usagers pour rénover et reconstruire les bâtiments scolaires, chiche ?

Pour le SE-Unsa, le système éducatif, dans son ensemble, bénéficierait de cette amélioration des conditions de travail des enseignants.

Toutes les études le démontrent : des profs mieux dans leur peau sont des profs qui s'investissent mieux dans leur travail, les relations avec leurs collègues, avec les parents, et dans la réussite des élèves. Le bien-être des enseignants, indispensable pour renforcer l'attractivité des métiers de l'éducation, et prendre en compte

les besoins de collègues dont la moitié ne se voient pas terminer leur carrière comme enseignants.

Remplir l'enquête du SE-Unsa, c'est nous donner la force nécessaire pour imposer le sujet des conditions de travail dans le débat éducatif et politique !

Je réponds à l'enquête du SE-Unsa

7 -Gestion des enseignants : "Malgré un effort budgétaire, l'État n'a fait aucune réforme de structure"

L'État n'a pas mis à profit l'effort budgétaire important et croissant consacré ces dernières années à l'Éducation nationale pour procéder à des réformes de structure", constate la Cour des comptes dans un rapport sur la gestion des enseignants, rendu public le 4 octobre 2017. Elle regrette que les mesures sur les effectifs prises en 2012 et celles sur les rémunérations de 2016 n'aient "pas été assorties de contreparties dans les conditions d'exercice du métier d'enseignant, dans l'organisation ou le temps de travail". La Cour préconise de revoir le cadre du métier d'enseignant, d'élargir leurs missions, d'annualiser leur temps de travail et de mettre fin à la "segmentation rigide" entre les enseignants du 1er et du 2nd degré. Elle souhaite que soient revues les procédures d'affectation pour mieux répondre aux besoins des élèves en développant par exemple les postes à profil.

L'Éducation : 1er budget de l'État mais sans hausse des résultats

La Cour rappelle que l'Éducation nationale est le 1er budget de la nation, qui "ne peut soutenir durablement un effort financier sans obtenir une élévation des résultats" de ce service public.

Elle signale que la masse salariale enseignante a augmenté 3 fois plus rapidement que celle de l'État.

Dans son rapport "Gérer les enseignants autrement - Une réforme qui reste à faire", la Cour des comptes relève que "tout se passe comme si la gestion des enseignants ne pouvait être adaptée qu'à la marge, alors qu'il s'agit d'un des principaux leviers à la disposition des pouvoirs publics pour autant qu'ils conçoivent cette gestion comme une politique des ressources humaines active au service des mutations nécessaires du système scolaire".

des "blocages" qui persistent et pas de contreparties

La Cour avait prôné une réforme de la gestion des enseignants et de leur cadre d'exercice dans son rapport de 2013 mais constate que "maints blocages existent" encore en 2017 et que ses recommandations ont été peu suivies.

Pas de réformes de structure. La Cour juge que les "obstacles n'ont jamais été surmontés de façon suffisamment volontaire" : l'État n'a "pas mis à profit l'effort budgétaire important et croissant consacré ces dernières années à l'Éducation nationale pour procéder à des réformes de structure". La Cour des comptes regrette que les mesures sur les effectifs prises en 2012 et celles sur les rémunérations de 2016 n'aient "pas été assorties de contreparties dans les conditions d'exercice du métier d'enseignant, dans l'organisation ou le temps de travail".

Des difficultés de recrutement. Elle constate que la gestion des enseignants, marquée depuis 2013 par la programmation, "globalement respectée", de la création de 60 000 postes, s'est heurtée à des "difficultés de recrutement accrues dans certaines académies et pour certaines disciplines", qui sont la "traduction du manque d'attractivité persistant du métier d'enseignant".

une GRH trop immobile

Des évolutions insuffisantes. Si la gestion actuelle des enseignants tient ses objectifs quantitatifs, elle échoue d'un point de vue quantitatif et devient "démotivante" pour les enseignants, estime la Cour des comptes. Les évolutions intervenues ces dernières années sur le métier d'enseignant (formation, organisation du travail, évaluation, continuité école-collège, etc.) s'avèrent "insuffisantes" et le cadre demeure "trop rigide". La Cour considère en particulier que la redéfinition des ORS dans le 2nd degré a eu "peu d'effets tangibles" du fait du maintien du cadre hebdomadaire et non annuel, et de l'absence de prise en compte de la formation continue et du remplacement.

Des mesures peu innovantes. La Cour critique aussi l'évaluation des enseignants qui n'intègre aucun paramètre relatif aux résultats des élèves et déplore la "segmentation rigide" entre les PE et les enseignants du 2nd degré. Elle considère en outre que le "positionnement incertain" des directeurs d'école et des chefs d'établissement ne leur permet pas de disposer de marges de manœuvre suffisantes pour favoriser le travail en équipe et adapter l'organisation des enseignements aux besoins des élèves. Les mesures visant à rendre plus attractifs les postes dans l'éducation prioritaire notamment ont été "peu innovantes" et peu efficaces.

Pas assez de professionnalisation. La Cour considère que le rétablissement de la formation initiale constitue "une avancée" mais encourage des "efforts en faveur de la professionnalisation", qui passent

notamment par "une simplification de l'architecture d'ensemble du dispositif" de formation.

La Cour des comptes préconise notamment :

- un cadre d'exercice du métier plus souple
- développer l'évaluation collective des équipes éducatives
- de plus grandes marges de manœuvre pour les directeurs et chefs d'établissement
- une nouvelle répartition des enseignants qui tient compte du contexte local
- des critères d'affectation assouplis
- une prise en compte des résultats scolaires dans l'évaluation des enseignants
- de nouvelles mesures incitatives, en matière indemnitaire et de carrière, pour attirer les enseignants, notamment en éducation prioritaire
- des expérimentations et modulations du cadre professionnel rompant avec l'uniformité

associer les effectifs ou les rémunérations aux réformes du mode de gestion

Une situation désavantageuse

Selon la Cour des comptes, la "déconnexion entre des leviers majeurs" (emploi, rémunération, temps de travail) de la GRH a 2 conséquences :

- 1-le coût de l'éducation s'accroît sans amélioration de la performance
- 2-les marges de manœuvre budgétaires sont de plus en plus limitées pour faire les réformes

Pour la Cour des comptes, la GRH dans l'Éducation nationale doit "s'insérer dans une approche budgétaire qui ne devrait plus dissocier hausse des effectifs ou des rémunérations et réforme du mode de gestion".

Pas d'objectif d'efficacité. La Cour regrette que la question du nombre d'enseignants ait été jusqu'à présent privilégiée, tout en étant déconnectée à la fois de la démographie des élèves et de la gestion du système scolaire lui-même. "Quelle que soit la politique retenue (réduction ou hausse des effectifs), l'objectif d'efficacité n'a pas été un des critères de la décision", relèvent les magistrats.

Des à-coups successifs. Ils déplorent aussi "l'absence de programmation pluriannuelle et les à-coups successifs" dans la politique des effectifs qui ont "accentué les difficultés du système éducatif, fragilisé son recrutement, dans un contexte général de crise d'attractivité du métier d'enseignant".

Un cadre d'exercice figé. Si les rémunérations ont été revues à la hausse depuis 2013, "l'occasion n'a pas été saisie pour modifier en profondeur le cadre d'exercice du métier". Même constat pour la réforme "très limitée" des obligations de service en 2014, pour laquelle aucune contrepartie n'a été envisagée en termes d'annualisation du service, ni d'assouplissement de l'utilisation des heures supplémentaires.

La Cour préconise :

- d'adopter une démarche globale et pluriannuelle
- d'accentuer la différenciation dans l'allocation des moyens pour concentrer les efforts sur les difficultés
- d'adopter une logique de contreparties

La Cour reprend plusieurs recommandations formulées en 2013

- placer le remplacement et la formation continue dans les missions liées au service d'enseignement ; prévoir le respect de l'ensemble de ces missions dans un forfait annuel
- annualiser les obligations de service dans le 2nd degré
- instituer la possibilité de bivalence ou polyvalence disciplinaires
- permettre aux chefs d'établissement de moduler la répartition annuelle des heures de service
- mettre en place un système d'analyse assurant une connaissance précise des besoins des élèves
- augmenter le nombre des postes à profil
- ne plus affecter d'agrégés au collège
- lier la mise en œuvre de l'ensemble des mesures indemnitaires et de carrières aux économies obtenues par la rationalisation de l'offre de formation et par une meilleure gestion des effectifs enseignants

"une approche plus qualitative", promet le MEN

Mettre l'accent sur le prérecrutement. Dans sa réponse à la Cour des comptes, le MEN souligne que la politique de RH nécessite "une vision globale" qui commence dès le recrutement. Il veut mettre l'accent sur le prérecrutement des professeurs, avec notamment le développement de la fonction d'assistant d'éducation . Il prévoit de "revisiter" la formation initiale et continue pour permettre une plus grande professionnalisation des professeurs, notamment par une intervention accrue de praticiens dans les Espé.

Une approche plus qualitative. Le ministère, qui s'engage à avoir "une approche plus qualitative de la GRH au service du progrès des élèves", promet d'envisager la gestion des carrières "au plus près du terrain" avec des évolutions permettant de tenir compte des aspirations des enseignants et du "besoin de travail en équipe". Il sera attentif aux secondes carrières avec des perspectives de prise de responsabilité au sein des

établissements plus affirmées. Il veut aussi tester le recrutement de personnes qui ont fait carrière dans le secteur public ou privé et qui souhaitent intégrer l'Éducation nationale.

8-Sport à l'école et JO 2024 : un "bon plan" ?

Surfant sur l'attribution des JO 2024 à la ville de Paris, le ministre de l'Éducation nationale a profité de la Journée nationale du Sport scolaire pour présenter son plan "Horizon 2024" pour le "sport à l'école", sans jamais utiliser le terme complet Éducation physique et sportive.

M. Blanquer a prétexté de cette journée pour dérouler son projet : création d'une filière "métiers du sport" au lycée, création de 1000 sections sportives supplémentaires, création dès la rentrée 2018 d'un label "Génération 2024" pour les établissements entrant dans une logique de sport de haut niveau, formation de 10 000 jeunes officiels (arbitres, reporters, secouristes, ...) pour participer à l'encadrement des JO 2024...

Pour lui, l'École a vocation à recruter dès l'école primaire les acteurs du sport de demain.

Si le SE-Unsa se réjouit, comme la majorité des citoyens français, d'accueillir les jeux olympiques et paralympiques 2024, s'il voit d'un très bon œil la dynamique que ces JO vont créer pour les fédérations du sport scolaire, il affirme que les valeurs de l'olympisme, seules, ne font pas le quotidien de tout enseignant ou tout élève.

La mission de l'école est avant tout d'enseigner l'Éducation physique et sportive où maîtrise, responsabilité, organisation de son travail personnel, langage du corps, ... sont les garants de la place importante accordée à l'élève, ses compétences et son projet personnel.

Le SE-Unsa ne laissera pas une vision élitiste de la pratique sportive à l'école mettre en péril l'EPS, le sport scolaire et ses fédérations (UNSS et Usep).

9-Dotation des collèges : une étude de France stratégie pointe des "écarts importants inexplicables"

"La dispersion des moyens consacrés aux collèges est importante : 10 % des collèges ont moins de 9 personnels pour 100 élèves quand les 10 % les mieux dotés en ont plus de 13", relève une étude de France stratégie rendue publique le 29 septembre 2017. En première approche, ces écarts de nombre de postes par élève sont conformes aux orientations nationales, puisqu'en moyenne davantage de postes sont bien alloués aux élèves issus de milieux défavorisés mais, dans le détail, des écarts importants de dotation demeurent entre établissements, non expliqués, et ils ne contribuent pas toujours à compenser des difficultés territoriales ou sociales. Les auteurs de cette étude analysent les autres facteurs pouvant expliquer ces variations de moyens et proposent des solutions pour mieux les allouer. Ils préconisent une "plus forte transparence" dans l'allocation des moyens entre les établissements.

Les collèges publics scolarisent aujourd'hui 2,5 millions d'élèves et la loi prévoit que les moyens puissent être modulés en fonction des difficultés socio-économiques des élèves. De fait, la répartition des moyens des collèges, au total 23 Md€, aboutit à ce que davantage de postes soient alloués en moyenne aux élèves issus de milieux défavorisés. "Mais ce qui est vrai en moyenne ne l'est pas établissement par établissement", constatent les auteurs (1) de cette étude de France stratégie rendue publique le 29 septembre 2017.

Parmi les 5 % des collèges les plus dotés, 33 % sont hors éducation prioritaire

Certains collèges hors éducation prioritaire apparaissent ainsi mieux dotés que nombre des établissements d'éducation prioritaire. En outre, les moyens alloués aux établissements, en particulier parmi les collèges hors éducation prioritaire, sont "très hétérogènes", qu'ils soient mesurés en nombre de personnels par élève, en dépense par élève ou en nombre d'élèves par classe.

L'étude montre que 10 % des établissements de France métropolitaine ont moins de 9 postes pour 100 élèves, tandis que les 10 % des collèges les mieux dotés en ont plus de 13. Ces écarts de postes par élèves s'expliquent à près de 40 % par des écarts de taille moyenne de classe.

Pas de surdotation en cas de difficultés sociales. Si la politique d'éducation prioritaire se traduit en moyenne par une hausse importante des taux d'encadrement des élèves, ce n'est pas sous forme d'une surdotation systématique des établissements présentant le plus de difficultés sociales : alors que la grande majorité (85 %) des collèges en REP + fait partie des 20 % des établissements de France métropolitaine les mieux dotés, ce n'est le cas que de quatre collèges REP.

Le collège rural médian hors éducation prioritaire dispose d'un poste supplémentaire pour 100 élèves par rapport aux établissements des communes urbaines de même catégorie.

La spécificité des collèges ruraux. D'autres facteurs sont à l'origine d'écarts de moyens entre collèges

publics, comme la volonté de garantir un accès aux établissements scolaires de proximité qui aboutit à conserver des établissements ruraux avec un nombre d'élèves par classe plus faible qu'ailleurs sur le territoire. Le collège rural médian hors éducation prioritaire dispose ainsi d'un poste supplémentaire pour 100 élèves par rapport aux établissements des communes urbaines de même catégorie.

Des écarts importants de moyens entre collèges de même profil. Au sein des collèges hors éducation prioritaire situés dans une commune urbaine, les 10 % les mieux dotés disposent de 3 postes pour 100 élèves de plus par rapport aux 10 % des établissements les moins dotés. Au sein des REP +, cet écart atteint plus de 6 postes entre collèges situés dans les communes urbaines, et 4 postes entre collèges situés dans l'unité urbaine de Paris (qui correspond aux trois académies de Créteil, Versailles et Paris).

Pas de spécificité académique. Les écarts observés ne résultent que marginalement de différences entre académies : au sein de chaque académie, ils sont du même ordre qu'au niveau national pour les établissements hors éducation prioritaire et sont stables entre 2012 et 2015.

En dépit de cette hétérogénéité, "le système d'allocation aboutit tout de même à ce que le nombre de postes par élève soit supérieur pour les collégiens issus de milieux défavorisés au niveau national", écrivent les auteurs. En 2015, pour 100 enfants défavorisés, on a ainsi en moyenne 9,9 postes d'enseignants et de non-enseignants (pour une dépense moyenne de 3 000 euros), contre 9,1 postes et 2 800 euros pour un enfant très favorisé.

60 %

L'appartenance à un réseau d'éducation prioritaire, les difficultés scolaires et sociales des élèves, les caractéristiques des territoires, la structure des établissements et l'offre de formation proposée n'expliquent que 60 % des écarts du nombre d'enseignants par élève entre collèges.

À quoi est lié le nombre de postes alloués ?

Ce qui pèse dans l'allocation des moyens : la taille de l'établissement. La taille de l'établissement joue un rôle significatif pour les enseignants, les assistants d'éducation et les personnels non enseignants : un établissement de 500 à 600 élèves compte, en moyenne pour 100 élèves, 1,5 enseignant de moins qu'un établissement comparable de 100 à 200 élèves.

Cet écart, d'une même ampleur qu'entre un collège REP + et un collège hors éducation prioritaire, s'explique notamment par le fait que le nombre d'élèves par classe augmente, et donc le besoin de professeurs par élève diminue avec la taille du collège.

Ce qui ne pèse pas : les formations spécifiques. Elles ne sont pas associées à un nombre plus élevé d'enseignants.

DES EFFETS D'inertie ?

L'analyse des données disponibles pour allouer des moyens, comme la localisation dans un territoire rural, l'origine sociale des élèves ou les offres de formation, n'explique qu'une "part limitée" des écarts observés, observent les auteurs (cf. encadré).

Ils notent que l'inertie liée à la taille ou à la labellisation des établissements en éducation prioritaire semble déterminer aussi les moyens alloués aux collèges. Par exemple, un collège ayant vu le nombre de ses élèves augmenter au cours des trois dernières années dispose généralement de moins d'enseignants par élève qu'un établissement comparable dont le nombre de collégiens aurait été stable. Les auteurs montrent aussi que la sortie d'un établissement d'un dispositif spécifique ne se traduit pas toujours par un ajustement des moyens alloués : les collèges qui sont sortis du dispositif REP n'ont pas perdu systématiquement les moyens supplémentaires qu'on leur avait alloués.

Les solutions proposées par France stratégie

Les auteurs estiment qu'une "réflexion sur l'affectation des élèves et des personnels et sur les conditions d'ouverture et de fermeture de classes" semble nécessaire, afin de mieux adapter les moyens des collèges aux évolutions démographiques et sociales.

Ils proposent plusieurs solutions pour mieux allouer les personnels et les élèves :

- une révision régulière de l'affectation des élèves sur la base des prévisions démographiques issues du premier degré ;
- une réévaluation régulière, en phase avec la révision quadriennale de la carte de l'éducation prioritaire, des moyens qui sont alloués aux établissements ;
- une clarification du dispositif REP qui, aujourd'hui, ne garantit pas forcément de moyens supplémentaires ;
- la mise en place, à l'image de la dotation horaire globale pour les enseignants, d'un nombre d'heures de référence pour allouer les assistants d'éducation ;
- une plus forte transparence dans l'allocation des moyens entre les établissements, voire la mise en place de niveaux planchers et plafonds nationaux de postes par élève.

10-Qualité de vie à l'école : des inégalités d'accès "criantes" à la restauration scolaire

Les inégalités d'accès à la restauration scolaire sont "criantes", affirme Nathalie Mons, présidente du Cnesco, lors de la présentation d'un rapport scientifique (Cren en partenariat avec le SNPDEN) consacré aux cantines ainsi qu'à l'architecture scolaire, le 2 octobre 2017. En REP +, 25% des élèves défavorisés fréquentent le restaurant scolaire, contre 65 % des élèves favorisés. Le prix de la cantine est dissuasif mais jouent également "la proximité de l'établissement par rapport au domicile" et le fait que peu d'établissements utilisent des tarifs progressifs. Quant au bâti scolaire, le Cnesco le juge "inadapté aux nouvelles orientations pédagogiques". "Seule la moitié" des établissements disposent d'une salle de réunion pour que les enseignants travaillent en équipe.

La restauration et l'architectures scolaires sont "deux domaines peu explorés, au cœur du quotidien des élèves" et victimes d'une "cécité collective", estime Nathalie Mons, dans un rapport scientifique intitulé "La qualité de vie à l'école - l'école française propose-t-elle un cadre de vie favorable aux apprentissages et au bien-être des élèves ?" (1). Ce sont pourtant deux aspects du bien-être à l'école, qui est "régulièrement interrogé dans des recherches – avec des résultats qui n'ont pas toujours à faire rougir l'école française".

Restauration scolaire : une "disparité d'accès et de service"

Concernant la restauration scolaire, le Cnesco constate une "disparité d'accès et de service". Voici les principaux résultats de son enquête :

Des disparités :

- 40 % des élèves issus de familles défavorisées ne mangent pas à la cantine, contre 22 % des élèves issus de familles favorisées ;
- en REP +, seul un élève sur quatre est inscrit au restaurant scolaire ;
- 55 % des établissements du second degré n'ont pas une politique tarifaire spécifique pour leurs élèves les plus démunis.

Par ailleurs :

- la fréquentation du restaurant scolaire est passée de 55 % en 1996 à 70 % en 2016.
- le prix moyen d'un repas facturé aux familles est de 3,30 € dans les établissements publics du second degré ;
- dans 85 % des établissements du second degré, les élèves bénéficient d'au moins 30 minutes pour déjeuner ;
- la cantine est organisée en buffet ou self-service dans 98 % des EPLE ;
- 63 % des établissements du second degré proposent un choix entre au moins deux plats principaux ;
- dans plus de la moitié des établissements du second degré, les produits frais et les produits de saison sont présents dans plus de 25 % des menus proposés ;

les élèves les plus défavorisés vont moins à la cantine

De "nets progrès" sont constatés par Nathalie Mons en termes de restauration scolaire, qui est "de bonne qualité". Cela "distingue la France de nombreux pays". "Les espaces de restauration se sont modernisés" et les "déjeuners nourrissants et équilibrés" sont "liés à une série de variable scolaire : l'attention des élèves, l'impact sur les résultats scolaires, le recul des absences pour maladie, l'obésité". Nathalie Mons identifie cependant deux "points faibles" français : une "faiblesse dans la proposition de régimes alimentaires alternatifs" et des inégalités d'accès "criantes".

Ces inégalités sont "sociales" : les enfants les plus défavorisés fréquentent moins les cantines. Par exemple, 75 % des élèves défavorisés scolarisés en REP + n'utilisent jamais le service de restauration collective, contre 56 % parmi les élèves très favorisés de REP +.

Nathalie Mons avance plusieurs explications : le prix de la cantine (3,30 € en moyenne par repas), le fait que peu d'établissements sont dans une collectivité territoriale dont la grille tarifaire change en fonction du revenu des parents, des dimensions "sociales et culturelles", mais aussi la proximité géographique de l'établissement scolaire et du domicile des élèves en REP.

L'architecture scolaire inadaptée aux "nouvelles orientations pédagogiques"

Au sujet de l'architecture scolaire, le Conseil identifie un "besoin de modernisation et de modernité". Voici les principaux résultats de son enquête :

- 27 % des établissements publics considèrent que l'aménagement de leur collège ou lycée ne contribue pas à créer un environnement propice au travail ;
- 8 % des établissements du second degré ne disposent d'aucune connexion internet pour les élèves ;
- 14 % des établissements déclarent qu'ils ne sont "pas du tout" accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- 1/3 des élèves craint d'utiliser les sanitaires et 39 % des établissements estiment qu'ils n'ont pas assez de

sanitaires ;

-2 établissements sur 3 n'ont pas de mobilier adapté facilitant la modularité des espaces de travail ;

-91,8 % des établissements ont déjà été interpellés (par des personnels ou par les parents d'élèves) sur la température des salles, 74,8 % sur leur luminosité et 54,4 % sur leur insonorisation ;

-84 % des établissements attribuent une salle à un enseignant. 27 % des établissements font de même pour les élèves ;

-dans la moitié des établissements, les enseignants peuvent se retrouver dans une salle de réunion, et dans 27 %, dans une salle de classe disponible ;

-un établissement sur trois dispose d'espaces d'activités libres hors temps scolaire ;

-durant la pause méridienne, dans 9 établissements sur 10, le CDI est à disposition des élèves.

le mobilier inadapté aux nouvelles orientations pédagogiques

"Sous l'impulsion de la décentralisation, le bâti s'est considérablement amélioré depuis 30 ans", constate le Cnesco. Les élèves "bénéficient d'espace pour conduire un travail personnel" au sein des établissements et "des efforts importants" sont faits pour que les élèves puissent s'approprier leur lycée.

Nathalie Mons souligne un "point positif" : le fait que les établissements soient devenus des "lieux de vie". La recherche conduite par le Conseil note aussi "une très forte présence des activités extrascolaires". Cependant celles-ci sont plus développées dans les LEGT que dans les lycées professionnels : 53 % des établissements d'enseignement généraux proposent une activité musicale, contre 33 % en LP.

Le Cnesco estime cependant que "le bâti, les aménagements architecturaux, et jusqu'aux mobiliers de classe se révèlent être aujourd'hui autant de freins aux nouvelles orientations pédagogiques". Le Conseil relève que "les injonctions de travailler en équipes sont adressées, à juste titre, aux enseignants, mais seule la moitié des établissements a une salle de réunion dédiée à leurs échanges, aux côtés de la salle des professeurs".

Nathalie Mons souligne également que "le mobilier des classes ne permet pas facilement d'aménager les classes pour faire travailler les élèves en ateliers".

Des "projets innovants" sur la qualité de vie à l'école

Voici des projets repérés par le Cnesco :

-Pôle éducatif Mas-de-Teste à Nîmes, dans le Gard : la construction d'un bâtiment scolaire, en impliquant les parents d'élèves dans son élaboration, en lisière d'un quartier dont l'école est actuellement classée REP +.

-Collège Jules-Vallès à Nîmes (Gard) : dans un établissement REP + où peu de collégiens mangeaient à la cantine, l'établissement organise désormais des activités sur la pause méridienne.

-Collège Travail-Langevin à Bagnolet (Seine-Saint-Denis) : la réfection des sanitaires grâce à une collaboration entre artistes graffeurs et élèves, ainsi que la transformation d'un passage entre deux bâtiments en "jardin éphémère".

"La restauration est très contrainte par des aspects financiers", selon le SNPDEN

"Ces problèmes de restauration, de bâti ou encore de sanitaires ne sont pas méprisables", commente Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN, syndicat partenaire de l'étude réalisée par le Cnesco. Au sujet de la restauration scolaire, celle-ci est "très contrainte par des aspects financiers". Philippe Tournier souligne que le prix des denrées alimentaires représente environ deux euros par repas, dont le coût réel oscille entre 7 et 9 euros. Il souligne que la mise en place de tarifs adaptés aux revenus des familles peut avoir des "conséquences inattendues", "comme la fuite des familles les plus aisées".

Concernant l'architecture scolaire, "les collectivités territoriales ont tendance à prendre en main directement les questions liées au bâti, dont celle du chauffage", pour "maîtriser les coûts".

Les six grandes difficultés des établissements en matière d'architecture

-des espaces insuffisants ou exigus

-une absence ou un manque d'espaces de travail en autonomie (élèves et/ou professeurs)

-une architecture et/ou un mobilier non fonctionnels ou inadaptés

-des locaux vétustes, un bâti ancien

-un trop grand nombre d'élèves et/ou un manque de personnel encadrant

-des locaux peu lumineux, une mauvaise isolation thermique et/ou phonique.

(1) L'enquête sur la restauration scolaire, l'architecture et la vie dans l'établissement, menée par le Cnesco, a été réalisée via un questionnaire en ligne adressé aux chefs d'établissement du second degré du 26 juin au 16 juillet 2017, en partenariat avec le SNPDEN. Agnès Florin et Philippe Guimard, chercheurs au [Cren de l'université de Nantes](#), ont mené cette étude. Un échantillon représentatif d'établissements a été tiré au sort, appuyé sur des critères de secteurs (public, privé) et de types d'établissement (collèges REP/REP+ et hors REP, LEGT et LP). 869 réponses ont été analysées.

